



Liste récapitulative de l'impôt à la source pour les artistes, sportifs et conférenciers

Ce décompte doit être remis au plus tard dans les 30 jours qui suivent la fin de la représentation.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

N° de référence :

Organisateur de spectacle :

Adresse :

NPA / Localité :

Responsable / No téléphone / E-mail :

Nom de la manifestation :

Service cantonal des contributions SCC

Rue Joseph-Piller 13, Case postale,

1701 Fribourg

T +41 26 305 34 77

www.fr.ch/iso

Date de la manifestation du :

au :

Nom et prénom de l'artiste, du sportif ou du conférencier, nom du responsable, nom d'artiste ou du groupe	Pays (ex.: FR)	Nombre d'artistes se produisant sur scène	Lieu de la représentation NPA, localité	Nbre de jours (a)	Revenu brut (b) CHF	Frais d'acquisition CHF	Revenu net imposable CHF	Revenu net journalier moyen (d) CHF	Taux d'impôt (e) %	Impôt à la source CHF

Total brut

Commission de perception : 2%

Total net

Lieu et date : _____

- (a) Nombre de jours de représentations et de répétitions
- (b) Le revenu brut comprend :
 - Les salaires, indemnités, honoraires, gages, pourboires (avant déduction d'éventuelles commissions d'intermédiaires)
 - Toutes les indemnités supplémentaires
 - Les prestations en nature (logement, repas, etc.)
 - Les bonifications de frais (frais de déplacement, débours)
- (d) Revenu net imposable divisé par le nombre d'artistes se produisant sur scène et le nombre de jours
- (e) Taux selon le revenu net journalier : 9.8 % jusqu'à et y compris CHF 200.--, 15.4 % entre 200.05 et 1'000.--, 23 % entre 1'000.05 et 3'000.--, 29 % dès 3'000.05

Remarques :

A établir en trois exemplaires pour le secteur de l'impôt à la source, la commune du lieu de représentation et l'organisateur